

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures // minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Sacé, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VALPREMIT Antoine Maire.

Etaient présents : M^{me} CHEMINEAU Elodie - M. CORMIER Jérôme - M^{me} MOUEZY Elodie - M. MOUSSAY Bruno - M^{me} PESLIER Nathalie - M. VALPREMIT Antoine

Absents excusés :- M. DEFERT Philippe - M. PALICOT Jérôme – M. ROUSSEAU Didier

Secrétaire de séance : M^{me} PESLIER Nathalie

Nombre de membres	
<i>En Exercice</i>	<i>Présents</i>
09	06
Date de convocation	
23 juin 2023	
Date d'affichage	
23 juin 2023	

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

Aucune observation n'étant formulée,
le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 est adopté à l'unanimité

38 – SALLE DES FÊTES : Réhabilitation de la salle des fêtes et du restaurant scolaire : attribution des marchés de travaux – Lot n° 04

Le programme de l'opération :

La commune de Sacé a souhaité engager une opération de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes et du restaurant scolaire avec notamment les objectifs suivants :

- Rénovation et mise aux normes du bâtiment,
- Extension de la salle et du restaurant scolaire.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux lors du lancement du dossier de consultation est de 695.400 € HT.

Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage :

Par convention de mandat en date du 24 février 2021, la commune de Sacé a confié à la SEM Laval Mayenne Aménagements un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour assurer la conduite de cette opération.

Sur ce fondement, la SEM LMA assure l'ensemble des actions requises pour la passation et l'exécution des marchés publics nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Marché de travaux :

Par avis d'appel public à la concurrence en date du 19 avril 2023, la SEM Laval Mayenne Aménagements a engagé, conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte pour la passation des marchés de travaux.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, les travaux sont allotés en 11 lots selon la décomposition suivante :

- Lot 1 : Terrassements - VRD - Aménagements des abords
- Lot 2 : Gros œuvre
- Lot 3 : Charpente bois
- Lot 4 : Couverture / Étanchéité
- Lot 5 : Menuiseries extérieures
- Lot 6 : Menuiseries intérieures
- Lot 7 : Plaquisterie - Isolation - Faux plafonds
- Lot 8 : Carrelage - Faïence
- Lot 9 : Peinture – Revêtement murs et sol

**Annule et remplace la délibération
visée le 28/06/2023
par la Préfecture
de la Mayenne**

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2023

- Lot 10 : Electricité - Courants forts et courants faibles
- Lot 11 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires

Après clôture de la phase de consultation, la SEM LMA a constaté le dépôt de 32 propositions pour la réalisation de cette opération.

En application de la consultation de mandat, la SEM Laval Mayenne Aménagements a analysé les propositions à l'aune des critères suivants :

1. Valeur technique : 40%
La notation de ce critère sera effectuée au regard des sous-critères suivants :
 - Méthodologie employée pour l'exécution des travaux : 25 points
 - Moyens techniques et humains mobilisables pour la mise en œuvre de l'opération : 10 points
 - Qualités des fournitures et de l'approvisionnement : 5 points
2. Prix : 60%

Après analyse des propositions, la SEM Laval Mayenne Aménagements a proposé à la commune d'attribuer les travaux aux entreprises présentant l'offre économiquement la plus avantageuse suivantes :

Tableau de synthèse			
Lot	Attributaire	Montant	Option retenue
04	CRUARD	76 408,64 €	
	TOTAL	76 408,64 €	

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver la conclusion des marchés de travaux selon la répartition suivante et d'autoriser la SEM Laval Mayenne Aménagements à signer ceux-ci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 et suivants,

Vu la convention de mandat en date du 24 février 2021 confiée par la commune à la SEM Laval Mayenne Aménagements (SEM LMA) pour la réhabilitation de la salle des fêtes et du restaurant scolaire,

Considérant la procédure de passation d'un marché public de travaux engagée par la SEM LMA, mandataire, afin de sélectionner les entreprises de travaux nécessaires à la réalisation de ce projet,

Considérant l'analyse des offres déposées pour ce projet réalisée par la SEM LMA,

Considérant la proposition d'attribution des offres considérées comme étant les plus avantageuses pour chaque lot, lesquelles permettent de financer le projet pour un montant total de 680 000. € HT,

Considérant que la commune doit autoriser la SEM LMA à signer le marché avec les attributaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ d'**approuver** l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation de la salle des fêtes et du restaurant scolaire selon la décomposition suivante :

Tableau de synthèse			
Lot	Attributaire	Montant	Option retenue
04	CRUARD	76 408,64 €	
	TOTAL	76 408,64 €	

⇒ d'**imputer** cette dépense à l'article 2313-890 du budget primitif,

AUTORISE

⇒ la SEM Laval Mayenne Aménagements, mandataire, à **signer**, les marchés de travaux avec les attributions et à réaliser toutes les formalités nécessaires à la conclusion des marchés.

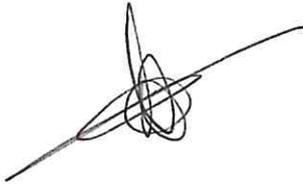
Pour : 06 Contre : 00 Abstention : 00
--

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Fait et Publié à Sacé, le 04 juillet 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

La secrétaire de séance,



Nathalie PESLIER

Le Maire,



Antoine VALPREMIT

